

Siège social : Mairie d'Hérouville-Saint-Clair – service des sports





09 14 021

Cir à L'ARC DOSSIER ASSOCIACIF 2021 ~ 2025









Siège social : Mairie d'Hérouville-Saint-Clair – service des sports





Dossier Associatif 2021 ~ 2025

Page 2 sur 42

VERSION	DATE	RÉDACTEUR	Remarques et observations
01	26/08/21	Eric Christien	Version initiale et mise en page, multiples relectures
133031331313131313131313131313131313131			



Siège social : Mairie d'Hérouville-Saint-Clair – service des sports





Dossier Associatif 2021 ~ 2025

Page 3 sur 42

	200	ma	IKO
-			
~	/	ш	

1	PRI	EAMBULE	4
2	LE	MOT DU PRÉSIDENT	5
3	PRI	ÉSENTATION DE L'ASSOCIATION	7
	3.1 3.2 3.3 3.4	Informations générales Gouvernance de l'association Comité Directeur de l'association Les différentes commissions et responsables de l'association	8 9
4	HIS	TORIQUE ET DATES CLEFS DE L'ASSOCIATION	11
5	NO	S RÉSULTATS DEPUIS 10 ANS	14
	5.1 5.2 5.3 5.4	Évolution des podiums toutes catégories	15
6	L'É	TAT DES LIEUX, L'ANALYSE ET LES ORIENTATIONS	17
	6.1 6.2 6.3 6.4 6.5	Les ressources humaines La planification des équipements, des sites de pratique et les ressources matérielles Nos outils de communication Les éléments du budget Les adhérents et l'offre d'activités sportives, événementielles	18 21 22
7	OB.	JECTIFS GÉNÉRAUX DU CLUB	32
	7.1 7.2 7.3 7.4 7.5	Volet sportif Volet éducatif. Volet formation Volet social Typologies des actions	32 32
8	PRO	OJET DE STRUCTURATION ET DE DÉVELOPPEMENT	33
	8.1 8.2 8.3 8.4 8.5 8.6 8.7	Actions A - Développer la performance du club en TAE	36 37 38 39
9	CO	MMENT NOUS ACCOMPAGNER DANS CE DÉVELOPPEMENT?	
	9.1 9.2 9.3	Le sponsoring Le mécénat Quelques retombées médiatiques	42



Siège social : Mairie d'Hérouville-Saint-Clair – service des sports





Dossier Associatif 2021 ~ 2025

Page 4 sur 42

1 PRÉAMBULE

Le présent document décrit les principales orientations que la Compagnie des Archers d'Hérouville, appelée plus communément « Les Archers d'Hérouville », souhaite mettre en œuvre dans le cadre de son développement.

Afin de ne pas entraîner de démotivation, de sensation de stagnation, de non progression et afin d'éviter également qu'une certaine routine ne s'installe, nous avons réfléchi aux moyens de rendre la pratique du tir à l'arc dans notre compagnie de plus en plus attirante et motivante.

Les bénévoles étant au cœur de l'action du club, chacun a ses idées et il s'agit maintenant de construire un ensemble cohérent.

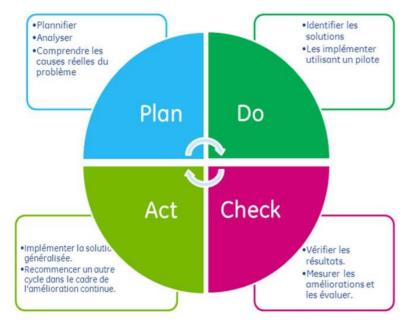
La définition des objectifs à court, moyen et long terme et les actions à mettre en place pour améliorer la situation du club sont des choses toujours délicates.

Pour y remédier, nous envisageons la mise en place d'un plan de développement étalé sur 4 ans.

Ce plan servira de schéma directeur pour l'ensemble des actions et les indicateurs permettront d'évaluer les résultats.

Il est construit en cohérence avec les plans régionaux et fédéraux qui visent à l'amélioration de la qualité de l'enseignement pour améliorer le niveau général de nos archers et susciter l'engouement.

Nous suivrons les différents indicateurs selon la méthode « PDCA ».



Ce plan sera publié sur notre site internet.



Siège social : Mairie d'Hérouville-Saint-Clair – service des sports





Dossier Associatif 2021 ~ 2025

Page 5 sur 42

2 LE MOT DU PRÉSIDENT

La Compagnie des Archers d'Hérouville, un des clubs du Calvados les plus importants en nombre de licenciés, est doté par la ville d'Hérouville-Saint-Clair d'infrastructures d'un bon niveau dans le département et dont peu de clubs peuvent se prévaloir.

Avec de telles installations et un nombre de licenciés oscillant entre 70 et 90 par an et en moyenne supérieur à 65, la Compagnie des Archers d'Hérouville se doit de confirmer une mutation vers des résultats sportifs à la hauteur de ses équipements et de ses ambitions.

C'est une des raisons pour laquelle la Compagnie reste engagée dans une démarche de projet associatif et de développement du club.

Aujourd'hui la période entamée est celle de la période 2021-2025.

La démarche proposée pour cette période reste celle que l'équipe élue en octobre 2020 s'est engagée à conduire dans le cadre d'un renouvellement de mandat.

Dans cette période, nous restons attaché à renforcer le développement des objectifs sportifs et à poursuivre l'ambition que la Compagnie reste un lieu de rencontre où tous, valides, handicapés physiques et psychiques, compétiteurs ou archers de loisir, peuvent trouver les moyens d'une expression de soi tant dans le dépassement de ses objectifs sportifs, dans l'expression de l'effort physique que dans la rencontre avec l'autre.

On peut constater, néanmoins, une difficulté grandissante à trouver des bénévoles, quel que soit le domaine d'implication.

Ceci peut être expliqué par plusieurs raisons :

- L'implication peut être chronophage et se trouver en concurrence avec les activités privées ou professionnelles.
- Les responsabilités (civiles, sociales ou juridiques) inquiètent les dirigeants.
- Le découragement du fait que les communes aident plus les grosses structures sportives dites « populaires ».
- Le bénévolat manque de reconnaissance ce qui se ressent au niveau de l'engagement, le bénévole étant souvent sous le feu de la critique.
- Tendance à être consommateur plutôt qu'acteur.

Août 2021

Le Président de la Compagnie des Archers d'Hérouville.

Eric CHRISTIEN



Siège social : Mairie d'Hérouville-Saint-Clair – service des sports





Dossier Associatif 2021 ~ 2025

Page 6 sur 42

PAGE LAISSÉE BLANCHE INTENTIONNELLEMENT



Siège social : Mairie d'Hérouville-Saint-Clair – service des sports





Dossier Associatif 2021 ~ 2025

Page 7 sur 42

3 PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

3.1 Informations générales

Fédération d'affiliation : Fédération Française de Tir à l'Arc (FFTA)

N° d'affiliation FFTA: 09 14 021 le 30/09/2002

Nom de l'association : Compagnie des Archers d'Hérouville

Surnom de l'association : Les Archers d'Hérouville

Sigle: H.S.C.

Adresse du siège social : P.A.J – Service des Sports 1035 Quartier des Belles Portes

Code Postal: 14200

Commune: Hérouville-Saint-Clair

Tél. mobile : 06.86.48.74.53

Courriel n°1: archers.herouville@gmail.com

Courriel n°2: president@archers-herouville.fr

Site internet: http://www.archers-herouville.fr

Facebook: https://www.facebook.com/archersherouville/

N° Agrément DDJS : 14 06 016 le 16/11/2006

N° d'inscription en Préfecture : W142006122 le 23/07/1991

N° Siret: 488 823 600 00017 APE 926 C



Siège social : Mairie d'Hérouville-Saint-Clair – service des sports





Dossier Associatif 2021 ~ 2025

Page 8 sur 42

3.2 Gouvernance de l'association

La Compagnie des Archers d'Hérouville est dirigée par le comité directeur qui se réunit régulièrement, tous les 2 mois en moyenne.

L'association dispose de statuts et d'un règlement intérieur.

La dernière mise à jour des statuts date du 15 novembre 2011 et celle du règlement intérieur remonte au 16 octobre 2020 au cours de l'Assemblée Générale de la même date.

Lors de l'assemblée générale élective du 16 octobre 2020, le nombre de membres élus au comité directeur à été de 10.

Nom – Prénom Fin de mandat		Observations	Fonction
ADAM Roger	2021	rm.adam@orange.fr	Trésorier
CHAPON Thierry	2022	thierrychapon@sfr.fr	
CHRISTIEN Eric	2023	eric.christien14@gmail.com	Président
CLOUARD Olivier	2021	clouard.olivier@gmail.com	Trésorier-adjoint
GIUPPONI Charlène	2022	giupponi.charlene@gmail.com	Secrétaire
MOUDOULAUD Timothy	2022	moudoulaud.timothy@gmail.com	
ROUVILLER André	2022	andre.rouviller@wanadoo.fr	
ROUVILLER Axel	2023	axel.rouviller@free.fr	
SAINTE CROIX Thierry 2021		thierry.saintecroix@free.fr	Vice-Président
SARTRE Emmanuelle 2		emmanuellelustiere@yahoo.fr	

Une **charte de bonne conduite** existe au sein de la Compagnie. Celle-ci a pour objectif principal de formaliser le devoir du licencié envers son club et lui faire prendre conscience qu'il n'est pas un simple consommateur.

Àu contraire, il doit prendre conscience qu'il devient un réel acteur au sein du club, intégrant une communauté sportive impliquant donc des devoirs et des responsabilités.



Siège social : Mairie d'Hérouville-Saint-Clair – service des sports





Dossier Associatif 2021 ~ 2025

Page 9 sur 42

3.3 Comité Directeur de l'association

PRESIDENT Eric CHRISTIEN

VICE PRESIDENT Thierry SAINTE-CROIX







MEMBRES Thierry CHAPON







Axel ROUVILLER

PRESIDENT **Eric CHRISTIEN** 11, rue Jean Giono 14550 Blainville Sur Orne 02 31 23 13 09 - 06 86 48 74 53 eric.christien14@gmail.com

SECRETAIRE Charlène GIUPPONI 27 allée des Poètes 14120 Mondeville 06 50 77 52 75

giupponi.charlene@gmail.com

MEMBRES Thierry CHAPON 16 rue de La Paix 14460 Colombelles 07 83 38 51 54 thierrychapon@sfr.fr

Emmanuelle SARTRE 14 rue des Peupliers 14850 Hérouvillette 06 18 51 20 51 emmanuellelustiere@yahoo.fr

VICE-PRESIDENT Thierry SAINTE-CROIX 52 rue de Northam 14120 Mondeville 02 31 83 49 38 - 06 71 87 88 43 thierry.saintecroix@free.fr

TRESORIER Roger ADAM 22 rue du Parc du Château 14200 Hérouville Saint Clair 02 31 44 01 42 - 06 20 82 33 08 rm.adam@orange.fr

Axel ROUVILLER 21 rue des Drakkars 14860 AMFREVILLE 06 37 11 32 89 axel.rouviller@free.fr André ROUVILLER

21 rue des Drakkars 14860 Amfreville 06 62 26 61 70 andre.rouviller@wanadoo.fr

TRESORIER-ADJOINT Olivier CLOUARD 23 impasse des Oréade 14200 Hérouville Saint Clair 06 52 71 17 66 clouard.olivier@gmail.com

Timothy MOUDOULAUD 5 rue Pasteur 14120 Mondeville 06 10 73 54 25 mouboulaud.timothy@gmail.com



Siège social : Mairie d'Hérouville-Saint-Clair – service des sports





Dossier Associatif 2021 ~ 2025

Page 10 sur 42

3.4 Les différentes commissions et responsables de l'association

La Compagnie des Archers d'Hérouville est structurée en **commissions** qui se réunissent régulièrement.

Au titre des sujets nécessitant une réflexion plus approfondie, nous désignons des « **Responsables projets** » qui organisent les réunions et débats nécessaires à la mise au point de projets et ou politiques à soumettre à l'accord du Comité directeur.

Ces commissions sont à la fois lieux d'échanges et de réflexion.

- La politique sportive est placée sous la responsabilité du président, du vice-président et des entraîneurs.
- La politique financière est placée sous celle du président, du trésorier et du trésorieradjoint.
- L'entretien des installations est placé sous la responsabilité du président, du viceprésident et du trésorier qui font appel aux membres du comité directeur et bénévoles en fonction des besoins et projets.
- L'entretien du petit matériel d'archerie est placé sous la responsabilité du président, du vice-président et du trésorier qui font appel aux membres du comité directeur et bénévoles en fonction des besoins et projets.
- La communication (site de la Compagnie) et la page Facebook sont placés sous la responsabilité du président, du secrétaire et du trésorier adjoint.
- La communication avec les organes de presse sont placés sous la responsabilité du président, du secrétaire et du trésorier adjoint.

COMMISSIONS

Entraîneurs et sportives

Thierry SAINTE CROIX, Olivier CLOUARD

Arbitrage

Emmanuelle SARTRE

Tenues vestimentaires du club

Thierry CHAPON, Charlène GIUPPONI, Olivier CLOUARD

Matérielle

Roger ADAM, Thierry SAINTE CROIX, André ROUVILLER

Concours

Eric CHRISTIEN, Olivier CLOUARD, Roger ADAM, Thierry CHAPON

Sponsoring

Timothy MOUDOULAUD, Axel ROUVILLER

Site WEB

Eric CHRISTIEN, Olivier CLOUARD

Facebook

Eric CHRISTIEN, Olivier CLOUARD

Vie associative

Emmanuelle SARTRE

Membres d'Honneur : Monique ADAM, Anne SAINTE CROIX et Elisabeth GREGOIRE



Siège social : Mairie d'Hérouville-Saint-Clair – service des sports





Dossier Associatif 2021 ~ 2025

Page 11 sur 42

4 HISTORIQUE ET DATES CLEFS DE L'ASSOCIATION

1991

En 1991, des amis, passionnés de tir à l'arc, créent « La Compagnie des Archers d'Hérouville-Saint-Clair ».

Les Archers de Caen parrainent le club pour obtenir l'agrément de la FFTA.

Avec l'aide la municipalité et du responsable des stades et gymnases de l'époque, le club a ses créneaux au **gymnase Daniel Huet**.

1992

Un terrain extérieur est aménagé à côté gymnase Daniel Huet.

1995

Nous déménageons au **gymnase Laporte**, mais conservons le terrain près du gymnase Daniel Huet.

1996

La société Hamelin ayant besoin de place nous perdons le terrain près du gymnase Huet.

La commune d'Hérouville-Saint-Clair nous attribue un terrain clos au Château de Beauregard, avec 11 cibles.

2002

Nous organisons le premier concours de **division régionale** ; 53 cibles sont alignées sur la pelouse du Château de Beauregard.

• 2009

La « Compagnie des Archers d'Hérouville » organise un premier championnat de France Fédéral avec les clubs de Caen, Ouistreham et Carpiquet sur la commune de Blainville Sur Orne.





Siège social : Mairie d'Hérouville-Saint-Clair – service des sports





Dossier Associatif 2021 ~ 2025

Page 12 sur 42

2009

Nous perdons le terrain de Beauregard afin de laisser la place au parc historique sur les Vikings « **Ornavik** ».

La commune d'Hérouville-Saint-Clair nous déménage cette fois-ci vers le champ « **Chmielarz** » qui jouxte le parc du Château de Beauregard.



Ce terrain est régulièrement réquisitionné afin de servir de parking ou de lieu de spectacle pour différentes manifestations,

- Course à pied
- Fête des Communautés
- Fête du Rugby
- Festival de Beauregard

Il arrive aussi qu'il soit occupé illégalement, comme en 2018, par des Gens du Voyage!

Ceci nous oblige donc à déplacer régulièrement nos cibles vers un terrain provisoire sur le site du rugby de Montmorency.

Ce terrain provisoire n'est pas sécurisé, et étant accessible aux promeneurs et joggers cela perturbe encore l'entrainement de nos archers.

• 2009 à 2021 (tous les 2 ans)

La Compagnie des Archers d'Hérouville obtient le **label Bronze** pour ses actions en vue de développer le tir à l'arc et la pratique de la compétition.





Siège social : Mairie d'Hérouville-Saint-Clair – service des sports





Dossier Associatif 2021 ~ 2025

Page 13 sur 42

2019

Notre terrain extérieur au champ « **Chmielarz** » est annexé au parc de Beauregard pour améliorer l'offre d'accueil lors du Festival du même nom.

Début des discussions avec les différents services de Hérouville-Saint-Clair afin de trouver un nouveau terrain qui soit pérenne.

Après plusieurs refus la commune d'Hérouville-Saint-Clair accepte notre proposition d'occuper le **terrain** (~2000 m²) à l'extrémité du **terrain de rugby à Montmorency**.

2020

Les travaux au terrain de Montmorency commencent en Janvier et sont stoppés par la crise sanitaire du fait de la pandémie de la COVID-19.

- Décaissage de la butte à 70m et des aires pour les murs de tir et pas de tirs
- Mise en place d'une clôture
- Achat d'un container maritime

Le déménagement du terrain extérieur de « **Beauregard** » vers celui de « **Montmorency** » se fera finalement au mois de juillet de la même année.

L'aménagement du terrain c'est poursuivi par la mise en place de tables, bancs et par le paillage de la butte avec une bâche.



2021

Le **label Bronze** est reconduit par la FFTA en attendant le déploiement du nouveau dispositif de labellisation en septembre 2021.





Siège social : Mairie d'Hérouville-Saint-Clair – service des sports





Dossier Associatif 2021 ~ 2025

Page 14 sur 42

5 NOS RÉSULTATS DEPUIS 10 ANS

Dans cette partie, nous avons choisi de présenter le bilan complet des podiums obtenus, indifférencié des types de concours et de la nature des championnats.

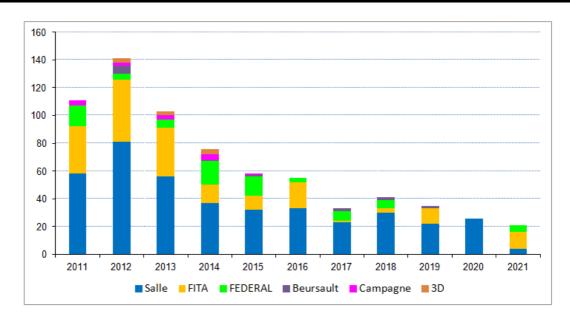
On peut remarquer une nette baisse des résultats depuis 2014, la raison est le départ de certains adhérents et de la perte de l'équipe poulie.

Les 2 dernières années 2020 et 2021, du fait des conditions sanitaires imputables à la COVID-19 ont empêché presque toutes les compétitions et ne sont donc pas représentatives!

5.1 Évolution des podiums toutes catégories

L'année indique l'année de licence.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Salle	58	81	56	37	32	33	23	30	22	26	4
FITA	34	45	35	13	10	19	1	3	11	•	12
Fédéral	15	4	6	17	14	3	7	6			5
Beursault		6		1	1		2	2	2		
3D		3	3	4							
Nature	1									•	
Campagne	3	2	3	4	1						
Total	111	141	103	76	58	55	33	41	35	26	21





Siège social : Mairie d'Hérouville-Saint-Clair – service des sports





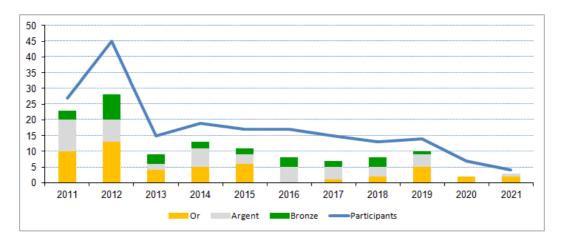
Dossier Associatif 2021 ~ 2025

Page 15 sur 42

5.2 Évolution de la participation aux championnats départementaux (Calvados)

Dans une première étape, l'examen de l'évolution de la participation aux championnats départementaux (Calvados) est un signal d'évolution vers le plan régional (Normandie).

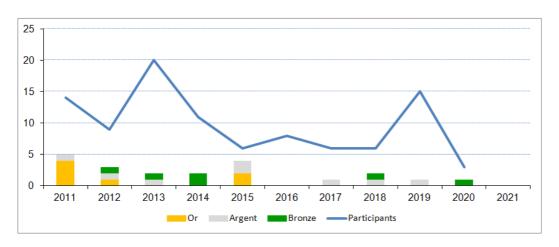
Les 2 dernières années 2020 et 2021, du fait des conditions sanitaires imputables à la COVID-19 ont empêché presque toutes les compétitions et ne sont donc pas représentatives!



5.3 Évolution de la participation aux championnats Régionaux (Normandie)

Dans une deuxième étape, l'examen de l'évolution de la participation aux championnats régionaux (Normandie) est un signal d'évolution vers le plan National (France).

Les 2 dernières années 2020 et 2021, du fait des conditions sanitaires imputables à la COVID-19 ont empêché presque toutes les compétitions et ne sont donc pas représentatives!





Siège social : Mairie d'Hérouville-Saint-Clair – service des sports





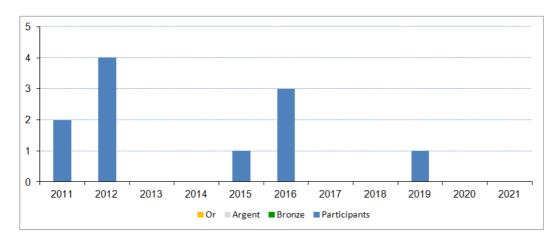
Dossier Associatif 2021 ~ 2025

Page 16 sur 42

5.4 Évolution de la participation aux championnats de France

Pour les championnats de France, nous avons pris également le critère de participation comme base de constat.

Les 2 dernières années 2020 et 2021, du fait des conditions sanitaires imputables à la COVID-19 ont empêché presque toutes les compétitions et ne sont donc pas représentatives!







Siège social : Mairie d'Hérouville-Saint-Clair – service des sports





Dossier Associatif 2021 ~ 2025

Page 17 sur 42

6 L'ÉTAT DES LIEUX, L'ANALYSE ET LES ORIENTATIONS

6.1 Les ressources humaines

6.1.1 Les bénévoles et dirigeants

Les dirigeants de la Compagnie des Archers d'Hérouville sont tous des **bénévoles** (8 hommes et 2 femmes).

Le nombre d'adhérents de la compagnie intervenant bénévolement sur toute l'année est d'une quinzaine (y compris les 10 membres du comité directeur). Pour les actions plus ponctuelles lors de l'organisation de manifestations ou des journées d'entretien des installations, la compagnie peut compter sur un groupe d'environ 20 personnes.

6.1.2 Les entraîneurs fédéraux et les animateurs

Parmi ses effectifs la compagnie compte :

- Un entraîneur fédéral de niveau 2 à jour de ses remises à niveau
 - o Thierry Sainte-Croix
- Deux entraîneurs fédéraux de niveau 1 à jour de leurs remises à niveau
 - Régis Taburet
 - Olivier Clouard

La Compagnie étant soucieuse d'assurer une formation de qualité, les saisons à venir devront permettre la **création** de **nouveaux entraîneurs** et **assistants entraîneurs**.

6.1.3 Les salariés

La Compagnie des Archers d'Hérouville n'emploie aucun salarié.

6.1.4 Les arbitres

La Fédération Française de Tir à l'Arc (FFTA) impose à tous les clubs d'avoir au moins un arbitre fédéral pour pouvoir organiser des compétitions officielles qualificatives pour les championnats de France.

A ce jour, la Compagnie comporte dans ses effectifs,

- Un arbitre fédéral à jour de ses remises à niveau
 - Pascal Meyer
- Une arbitre en formation
 - o Emmanuelle Sartre

La Compagnie continuera à valoriser au cours de son mandat une politique d'information dans les domaines de l'arbitrage afin de faire naître de nouvelles vocations.



Siège social : Mairie d'Hérouville-Saint-Clair – service des sports





Dossier Associatif 2021 ~ 2025

Page 18 sur 42

6.2 La planification des équipements, des sites de pratique et les ressources matérielles

6.2.1 Les lieux et créneaux d'entraînement

• Les entraînements ont lieu au **Gymnase Laporte**, 2 quartier Savary à Hérouville-Saint-Clair.

Ce lieu de pratique hivernale permet au club d'organiser des **compétitions officielles** à **18m**.

Le gymnase est ouvert aux créneaux horaires suivants :

- Lundi de 17h30 à 19h00 (horaire spécifique pour l'initiation des 1ères années : adultes et enfants débutants)
- Lundi de 19h00 à 20h30 (horaire spécifique pour l'initiation des 1ères années : adultes et enfants débutants)
- Lundi de 20h30 à 22h00 (entraînement libre)
- o Mercredi de 19h30 à 22h00 (entraînement libre)
- Vendredi de 17h30 à 19h00 (horaire spécifique pour l'initiation des 1ères années : adultes et enfants débutants)
- Vendredi de 19h00 à 20h30 (horaire pour le perfectionnement adultes et enfants)
- Vendredi de 20h30 à 22h00 (entraînement libre)
- Samedi de 10h00 à 12h00 (entraînement libre)

Sachant que ce gymnase est partagé avec d'autres associations sportives, nous en disposons :

- Pour un total de 13h30 par semaine.
- Pour 6h00 de cours encadrés par des entraîneurs.
- La Compagnie dispose d'un terrain permanent, pour la seule pratique du tir à l'arc, au Stade de Montmorency, rue de Bouvines à Hérouville-Saint-Clair.

Le stade de rugby qui jouxte ce terrain d'entraînement extérieur permet au club d'organiser des compétitions officielles en TAE.



Siège social : Mairie d'Hérouville-Saint-Clair – service des sports





Dossier Associatif 2021 ~ 2025

Page 19 sur 42

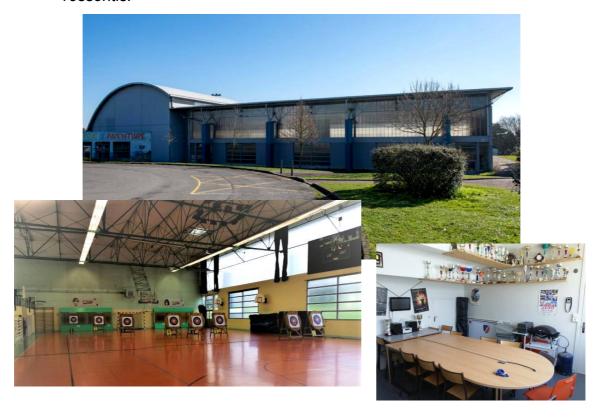
6.2.2 Les matériels de l'association

Gymnase Laporte,

- Deux murs de tir et deux cibles mobiles nous permettent de tirer à 20 archers en même temps.
- Plusieurs petits locaux nous permettent d'y stocker notre matériel (arcs, trépieds, paillons, ...).
- Deux toilettes, mais aucune n'est aménagée pour les personnes à mobilité réduite (PMR).
- Nous disposons également d'un atelier pour le réglage des arcs et le montage des flèches
- Cet atelier nous sert également de salle de réunion pour le comité directeur.
- Le Gymnase Laporte va être remplacé d'ici 2024 et la Compagnie des Archers d'Hérouville ne sera pas implantée dans cette nouvelle structure.

Des discussions sont en cours avec la commune d'Hérouville-Saint-Clair pour être relogé dans un autre gymnase à minima dans les mêmes conditions que l'actuel gymnase.

Une réflexion sera alors à mener pour un obtenir un ou plusieurs créneaux complémentaires en fonction de l'évolution des effectifs et des besoins ressentis.





Siège social : Mairie d'Hérouville-Saint-Clair – service des sports





Dossier Associatif 2021 ~ 2025

Page 20 sur 42

- Terrain permanent au Stade de Montmorency
 - Ce lieu de pratique dispose de 6 cibles fixes et 6 mobiles allant de 20 à 70m.
 - Deux toilettes, dont une est aménagée pour les personnes à mobilité réduite (PMR).
 - Un container maritime (investissement de La Compagnie), nous permet d'entreposer du matériel à l'année et les arcs pour les cours des archer(e)s débutants (à partir de fin avril- début mai).
 - Les archers confirmés qui en font la demande peuvent sous conditions (niveau de pratique et caution) posséder la clef leur permettant de s'entraîner sur les installations extérieures en dehors des horaires d'ouverture.



 Le Stade de Montmorency va être modernisé d'ici 2024 avec la création de nouvelles structures. La partie haute comprendra des gradins couverts et la partie basse intégrera des vestiaires, toilettes et bureau pour les associations.

Des discussions sont en cours avec la commune d'Hérouville-Saint-Clair pour profiter de ses travaux pour intégrer un pas de tir couvert et de l'éclairage sur notre terrain.

Arcs et matériel divers

Pour la pratique du tir à l'arc pour les jeunes et les adultes, le club met à disposition du **matériel d'initiation destiné à chaque public** avec des arcs de puissances et de tailles adaptées.



Siège social : Mairie d'Hérouville-Saint-Clair – service des sports





Dossier Associatif 2021 ~ 2025

Page 21 sur 42

6.3 Nos outils de communication

- Un référencement sur Google et Google Maps.
- Un site internet refondu intégralement en 2020 qui comprend l'agenda du club, une vue sur notre page Facebook et différents supports administratifs (formulaires d'inscription en début d'année, inscription aux concours, ...) et techniques.

http://www.archers-herouville.fr/



Une page Facebook est mise à jour régulièrement en fonction de notre activité.
 https://www.facebook.com/pg/archersherouville/



- Un groupe de conversation Messenger.
- Une vidéo de présentation du club sur YouTube.



Différents « Doodle » pour les sondages et la traçabilité des archers (COVID-19).





Siège social : Mairie d'Hérouville-Saint-Clair – service des sports





Dossier Associatif 2021 ~ 2025

Page 22 sur 42

6.4 Les éléments du budget

6.4.1 Les recettes de l'association

Les recettes de la compagnie sont les suivantes :

Les subventions

De la ville d'**Hérouville-Saint-Clair**, qui nous accorde une subvention de fonctionnement représentant **35%** environ de nos recettes.

Du **conseil départemental**, qui nous accorde une subvention de fonctionnement représentant **7%** environ de nos recettes.

Le Projet Sportif Fédéral (PSF) de l'ANS

La demande de subvention est réalisée par le club. Sur la base de sa politique sportive et sociale, elle présente plusieurs projets pouvant être subventionnés.

A ce jour, les modifications de la politique d'attribution des aides et la baisse des dotations affectées à l'ANS font que les recettes provenant de cette source sont habituellement nulle.

Les ventes diverses et remboursement

Ces recettes sont pour la plupart issues des petites fournitures et travaux de réparation du matériel d'archerie des archers, d'une part, et, d'autre part, des ventes diverses effectuées par la buvette au cours des diverses manifestations.

Sur les services tels que la revente aux membres de la Compagnie de fournitures comme les Kits de début d'année et les maillots du club, la Compagnie ne réalise que très peu de bénéfice (**inférieur à 1%**).

Sponsoring

Les recettes liées au sponsoring doivent prendre de l'ampleur pour permettre à notre club de se développer.

Un dossier de sponsoring a été créé en ce sens afin de démarcher des entreprises.

La crise sanitaire du fait de la COVID-19 ne nous a permis de créer qu'un seul partenariat.

La société **WeVan** basée sur Caen a pour activité la location de vans aménagés et de minibus.

Le don de cette société porte sur le prêt de véhicule pour permettre à nos compétiteurs de se rendre sur les compétitions éloignées.



Siège social : Mairie d'Hérouville-Saint-Clair – service des sports





Dossier Associatif 2021 ~ 2025

Page 23 sur 42

Animation

Le club organise ponctuellement, au sein de la Commune, des **animations** mais qui pour la plupart ne sont pas rémunérées.

Les recettes des concours

Nos recettes cumulées des différentes interventions (concours, animations, buvettes) atteignent environ 800€ par an soit **19**% de nos recettes.

Les cotisations

Les **cotisations** des adhérents représentent le tiers de nos recettes, soit environ **30%** de nos recettes.

Le Club applique des tarifs différenciés en fonction de la pratique sportive ou de loisir et de l'âge (jeune ou adulte) de l'adhérent.

Des tarifs préférentiels sont également appliqués lorsque plusieurs personnes d'un même foyer prennent une licence.

La cotisation est scindée en deux parts.

La licence d'adhésion à la fédération FFTA, au Comité Régional de Normandie et au Comité Départemental du Calvados qui fixent leurs montants avant notre assemblée générale.

Les tarifs sont différenciés en fonction :

- de la pratique sportive ou de loisir.
- de l'âge (jeune ou adulte) de l'adhérent.
- des tarifs préférentiels sont également appliqués pour les adhérents possédant également une licence en sport adapté ou handisport.
- > La part club d'adhésion à la Compagnie des Archers d'Hérouville
 - cette adhésion est soumise à l'obligation d'être titulaire d'une licence FFTA prise au sein de la compagnie, (une tolérance est toutefois acceptée pour les archers d'un club possédant une licence FFTA de pratique en compétition).
 - Le tarif de cette adhésion est le même pour tous les adhérents.









Siège social : Mairie d'Hérouville-Saint-Clair – service des sports





Dossier Associatif 2021 ~ 2025

Page 24 sur 42

6.4.2 Les charges de l'association

Les postes importants de dépenses sont classiquement :

- o L'achat de cibleries tant extérieure qu'intérieure.
- L'achat d'arcs de pré-compétition complets pour prêt à des archers motivés en préambule à l'investissement personnel.
- La prise en compte des frais de déplacements et d'inscription pour les championnats, poste en augmentation dans le cadre d'une politique de développement de la participation des archers de la Compagnie aux différents concours.
- Les dépenses pour les licences FFTA.
- Les dépenses de fournitures diverses, frais postaux, frais bancaires, hébergeur internet, etc....

6.4.3 L'évolution des charges et nos besoins de financement

L'augmentation du nombre de compétiteurs génère les incidences financières suivantes :

- Frais de participation aux concours.
- Frais de déplacement.
- Frais de participation aux stages du Comité Département du Calvados.

L'objectif de ce renfort est de permettre pour la filière,

- o **TAE International** (ex FITA), l'accès aux championnats de France individuel aux plus grand nombre possible dans les 4 ans (objectif 2025).
- TAE International (ex FITA), l'accès aux compétitions par équipe de clubs (masculine et féminine) et à la division 2, tant pour les arcs classiques que pour les arcs à poulies.
 - Les compétitions par équipe étant divisées en 3 niveaux ; Division Régionale, Division 2 et Division 1.
- TAE National (ex Fédéral), la découverte des grandes distances et ainsi ouvrir le chemin vers la filière FITA.
- Parcours, la découverte pour le plus grand nombre des compétitions « campagne», « tir nature » et « tir sur cible 3D ».



Siège social : Mairie d'Hérouville-Saint-Clair – service des sports





Dossier Associatif 2021 ~ 2025

Page 25 sur 42

o **Beursault**, la découverte pour le plus grand nombre des compétitions départementales et ainsi accéder aux championnats Région et France.



L'achat de ciblerie adaptée aux compétiteurs et notamment aux archers arc à poulies.

- La puissance des arcs à poulies et la progression de la qualité de tir des archers évoluant a pour effet direct une usure plus importante des cibles (tant mur de tir intérieur que les cibles extérieures).
- Le remplacement ou la réparation des cibles s'effectue selon un fréquentiel annuel ou biannuel.
- Les cibles extérieures spécifiques arcs à poulies représentent un investissement plus élevé.



Le développement des ambitions sportives nécessite un accompagnement des compétiteurs dans la prise en charge partielle des frais générés par les compétitions.

A ce jour la politique d'aide de la Compagnie consiste à prendre en charge,

- Les frais d'inscription des championnats.
- Les frais de transport (partiellement) pour les championnats de Département,
 Région et France.
- Les frais de restauration et d'hébergement (partiellement) pour les championnats de Département, Région et France.
- Les frais de tenue (partiellement) pour les championnats de Département, Région et France.



Siège social : Mairie d'Hérouville-Saint-Clair – service des sports





Dossier Associatif 2021 ~ 2025

Page 26 sur 42

Si nous envisageons des solutions d'autofinancement par la mise en place d'activités complémentaires au sein de la Compagnie (stages), les possibilités restent limitées.

Le développement souhaité de la Compagnie ne pourra donc s'accompagner que par :

- Une dotation communale plus importante tenant en compte les résultats de la Compagnie et de ce fait l'image véhiculée de la ville d'Hérouville-Saint-Clair.
- Un partenariat plus important sous forme d'aide financière indispensable pour faire face à certaines dépenses.
- Un partenariat sous forme d'aide « matérielle » tels qu'achats de tenue, de matériels d'archerie pour aider les plus jeunes entrant en compétition ou sous forme de cadeau aux archers titrés.
- Toutes formes d'aides autres permettant à la Compagnie d'avancer vers ses objectifs, tel que le prêt ou la prise en charge de transport semi-collectif.



6.5 Les adhérents et l'offre d'activités sportives, événementielles

6.5.1 Les licenciés ou adhérents, et types de pratiques proposées

La Compagnie des Archers d'Hérouville est un club qui accueille tous les types de pratiquants du tir à l'arc,

- o Du jeune poussin de 10 ans au super vétéran de 80 ans et plus.
- Du tireur à l'arc à poulie (arc très sophistiqué) au tireur à l'arc traditionnel (arc très simple).
- o Du compétiteur au tireur loisir.
- Des archers handicapés et des archers valides.
- Des hommes et des femmes.

La proportion d'hommes est toutefois bien supérieure à celle des femmes avec des rapports de l'ordre de **67% d'hommes** et **33 % de femmes**, marquant ainsi une évolution dans la participation des femmes à notre sport en comparaison de la saison précédente.



Siège social : Mairie d'Hérouville-Saint-Clair – service des sports

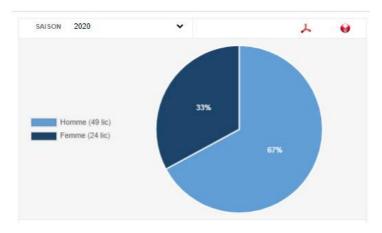




Dossier Associatif 2021 ~ 2025

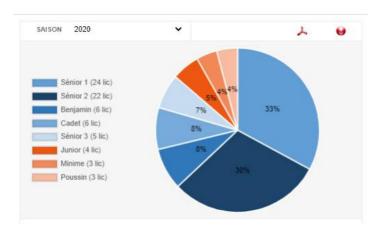
Page 27 sur 42

HOMMES / FEMMES

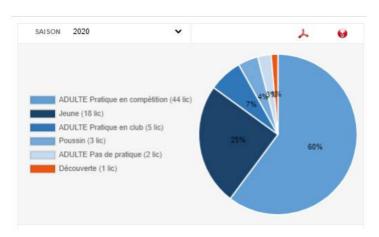


Plus de 75 % des adhérents sont des adultes et 25 % des jeunes (>10 ans et jusqu'à 20 ans) ce qui indique une stagnation du pourcentage des jeunes.

LICENCES PAR CATÉGORIE D'AGE



LICENCES PAR TYPE



Plus de 20 % des adhérents ont une pratique en compétition (référence au 31/08/20).



Siège social : Mairie d'Hérouville-Saint-Clair – service des sports





Dossier Associatif 2021 ~ 2025

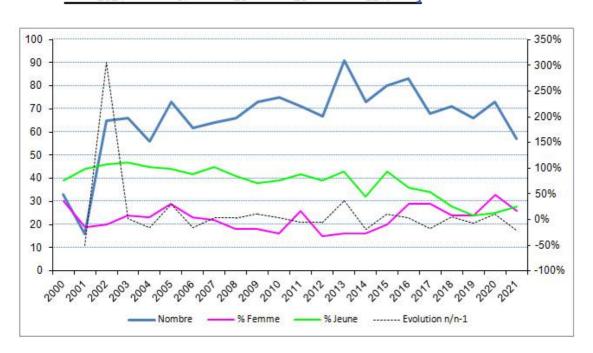
Page 28 sur 42

6.5.2 Évolution des licenciés depuis 2000

Les chiffres à retenir sont les suivants avec les moyennes de,

Nombre d'adhérent : 66
 Pourcentage de femme : 23%
 Pourcentage de jeune : 38%

SAISON	Nombre	% Femme	% Jeune	Evolution n/n-1
2000	33	30	39	
2001	16	19	44	-52%
2002	65	20	46	306%
2003	66	24	47	2%
2004	56	23	45	-15%
2005	73	29	44	30%
2006	62	23	42	-15%
2007	64	22	45	3%
2008	66	18	41	3%
2009	73	18	38	11%
2010	75	16	39	3%
2011	71	26	42	-5%
2012	67	15	39	-6%
2013	91	16	43	36%
2014	73	16	32	-20%
2015	80	20	43	10%
2016	83	29	36	4%
2017	68	29	34	-18%
2018	71	24	28	4%
2019	66	24	24	-7%
2020	73	33	25	11%
2021	57	26	28	-22%





Siège social : Mairie d'Hérouville-Saint-Clair – service des sports





Dossier Associatif 2021 ~ 2025

Page 29 sur 42

6.5.3 Les événements organisés par le club

Compétition

La Compagnie des Archers d'Hérouville organise à minima les concours suivants :

- > Un concours officiel en salle 18 m au mois de novembre.
- > Un concours officiel en extérieur (TAE) à 50m et à 70 m au mois de juin.



Animation

La Compagnie des Archers d'Hérouville participe aux différentes demandes de la ville d'Hérouville-Saint-Clair comme,

> Le **forum des associations est organisé** le premier week-end de septembre.

La semaine suivante, le club ouvre ses portes pour présenter ses installations aux personnes désireuses de découvrir notre activité.



Septembre 2020 – Visite de Mr Jean-Michel Cleroy (Président de la FFTA)



Siège social : Mairie d'Hérouville-Saint-Clair – service des sports





Dossier Associatif 2021 ~ 2025

Page 30 sur 42

> Les Mini-Olympiades en avril.



> Le Raid de la Presqu'ile, animation pour tous (en équipe), en septembre.



> Un Raid Entreprise, animation dirigée essentiellement vers les entreprises hérouvillaises autour du plan d'eau de Lebisey.





Siège social : Mairie d'Hérouville-Saint-Clair – service des sports





Dossier Associatif 2021 ~ 2025

Page 31 sur 42

Événements en interne

Il est de tradition dans notre club de tir à l'arc d'organiser **trois événements** d'importance.

Ce prétexte est surtout l'occasion de réunir, lors de ces journées de convivialité, les archers débutants et confirmés autour d'une expression ludique du tir à l'arc.

- Le premier au mois de novembre pour une après-midi de « Passage de flèches ».
- > Le deuxième au mois de janvier pour une après-midi de « **Passage de flèches** » et le « **Tir à l'oiseau** ».

Le vainqueur est nommé **Roi du club** et la journée se clôture par la dégustation traditionnelle de la « Galette des Rois ».





> Le troisième au mois de juin pour clôturer l'année.

Un dernier « **Passage de flèches** » suivi d'un **barbecue** auquel tous les adhérents sont invités à participer.

Soucieuse de transmettre ces traditions et surtout les valeurs de respect et de compétitivité qui y sont associées, la Compagnie des Archers d'Hérouville organise ces trois événements tous les ans.



Siège social : Mairie d'Hérouville-Saint-Clair – service des sports





Dossier Associatif 2021 ~ 2025

Page 32 sur 42

6.5.4 L'implication territoriale et fédérale du club

La Compagnie des Archers d'Hérouville participe tous les ans à plusieurs animations à la demande de la ville d'Hérouville-Saint-Clair.

Aujourd'hui la Compagnie est représentée au niveau du Comité Départemental de tir à l'arc du Calvados par Mr Eric CHRISTIEN.

La Compagnie a pour objectif de renforcer sa représentation dans les différentes instances départementales et régionales de la FFTA, auxquelles la Compagnie des Archers d'Hérouville est affiliée.

7 OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU CLUB

7.1 Volet sportif

- Développer la performance du club en atteignant un niveau de résultat régional sur les disciplines de tir « olympique » et permettre l'accès au niveau national.
- Faire découvrir les disciplines de parcours et de Beursault.
- Augmenter le nombre d'entraîneurs fédéraux de club de niveaux 1 et 2.

7.2 Volet éducatif

- Développer l'image de la Compagnie à l'extérieur.
- Déplacement vers les championnats.

7.3 Volet formation

- Formations pour les cadres de la compagnie.
- Formations pour accueil vers le handisport ou sport adapté.
- Achat de matériel vidéo pour les cours.

7.4 Volet social

- Donner l'accès à toutes les catégories sociales et développer l'accessibilité au sport adapté et au sport handicapé.
- Favoriser les rencontres inter-générations, entre disciplines de tir et entre publics loisirs, compétitions et handicapés.



Siège social : Mairie d'Hérouville-Saint-Clair – service des sports





Dossier Associatif 2021 ~ 2025

Page 33 sur 42

7.5 Typologies des actions

- L'ensemble des actions décrites dans les chapitres suivants peut être classé en trois typologies d'action pour la compagnie :
 - Frais de déplacement (dans ses actions, la compagnie s'engage à aider les membres de l'association en participant aux frais liés aux déplacements).
 - Formation (dans ses actions, la Compagnie s'engage à prendre en charge les frais d'inscriptions aux formations ou de participer à la rémunération des formateurs).
 - Achat de matériel (dans ses actions, la compagnie s'engage à acheter du matériel spécifique).

8 PROJET DE STRUCTURATION ET DE DÉVELOPPEMENT

8.1 Actions A - Développer la performance du club en TAE.

8.1.1 Action A1 - aider les archers compétiteurs.

Le projet initial de cette action était le soutien à l'équipe masculine pour une évolution vers la D2 principalement sur la discipline de tir « Olympique ».

L'effort et l'action proposés sont dans le même esprit qu'initialement, mais nous souhaiterions aussi engager une équipe féminine avec les mêmes objectifs.

Détail du contenu de l'action

Prise en charge « partielle » des frais de déplacement pour les archer(e)s et équipes participant aux championnats de Normandie et de France.

Budget

Le budget moyen estimé pour aider au déplacement des compétiteurs est de 400,00€ par an avec une évolution prévisible du coût global compte tenu de l'évolution du niveau de compétition des archers de la Compagnie.

S'agissant de déplacement sur un circuit national pour une équipe, la prise en charge des déplacements et l'inscription doit être gérée sur une ligne spécifique afin de connaître le coût précis de cette action.

Délai de réalisation corrigé

- > 2022 : redéfinition des objectifs TAE pour mise en place d'équipes de DR (masculine et féminine).
- > 2025 : objectif d'accès au niveau D2.



Siège social : Mairie d'Hérouville-Saint-Clair – service des sports





Dossier Associatif 2021 ~ 2025

Page 34 sur 42

8.1.2 Action A2 - aider les archers à la découverte des différentes disciplines de tir.

Objectif prioritaire : développement des disciplines TAE International (ex FITA, tir olympique), TAE National (ex Fédéral), 3D, Nature, Campagne et Beursault.

Détail du contenu de l'action

L'ensemble des dirigeants et des entraîneurs de la Compagnie doivent inciter et encourager les archers de la Compagnie tirant dans ces disciplines à participer aux entraînements dédiés à la compétition et à se déplacer en compétition. Des journées d'information, de découverte, ou d'optimisation (réglages matériels) de ces armes, y compris les arcs à poulies, seront organisées.

L'ensemble des adhérents de la compagnie pourra participer à ces journées, quelles que soient les disciplines pratiquées. Toutefois si le nombre de participants est trop important, d'autres sessions seront organisées

Budget

0,00 €, pour la prise en charge des déplacements et l'inscription à divers championnats voir l'action A5 200,00 € pour le suivi de stage.

Délai de réalisation prévu

2023 pour les journées d'information, de découverte, ou d'optimisation (réglages matériels) de ces arcs.

8.1.3 Action A3 - aider à la formation des archers vers le haut niveau.

Cours adultes pour les compétiteurs pratiquant le tir longue distance sur cible anglaise ou autres disciplines

Détail du contenu de l'action

Un groupe de 8/10 archers engagé dans une démarche de compétition et de performance, participe à raison de 6 à 8 séances par an, à des cours encadrés par un entraîneur brevet d'état en tir à l'arc.

Chaque séance d'entraînement dure 4h00.

Ces séances d'entraînement espacées de 4/5 semaines, sont suivies par une séance d'entraînement hebdomadaire encadrée par un entraîneur de niveau 1 ou 2 du club et par un suivi en compétition (entraîneur brevet d'état).

Budget

300,00 € par an, par groupe, pour l'emploi du brevet d'état.

Délai de réalisation prévu

Il s'agit d'une action existante au niveau du comité départemental du Calvados et qui a pour vocation d'être maintenue tous les ans, au moins jusqu'à la fin de ce projet associatif, soit fin décembre 2025.



Siège social : Mairie d'Hérouville-Saint-Clair – service des sports





Dossier Associatif 2021 ~ 2025

Page 35 sur 42

8.1.4 Action A4 - aider l'accès des jeunes archers à la compétition.

Équipement des jeunes archers de la Compagnie par le prêt de matériel de début de compétition et achat de matériel de qualité « compétition ».

Détail du contenu de l'action

Équipement de tir complet fourni dans une mallette d'arc à destination des jeunes en pleine phase de progression. Cette action a pour but d'encourager les jeunes motivés en valorisant leurs engagements et leur investissement.

Il permet aussi à l'archer bénéficiaire d'utiliser un équipement plus performant sans avoir recours à un achat lourd à la charge des parents.

Budget

700,00 € par an

Délai de réalisation prévu

En fonction des besoins nécessaires le club achètera au moins 2 mallettes d'arc complet (valeur moyenne de 350,00 €) tous les ans.

8.1.5 Action A5 - aider la formation des jeunes archers vers le haut niveau.

L'objectif est d'apporter aux jeunes compétiteurs un encadrement de formation permettant d'acquérir les techniques de tir et l'accès aux scores de haut niveau.

Détail du contenu de l'action

Les jeunes archers engagés dans le groupe compétition réalisent 3 séances d'entraînement (deux libres et une en perfectionnement) par semaine.

L'encadrement de ces jeunes est assuré par des entraîneurs de niveau fédéral, membre de la Compagnie.

Pour permettre d'évoluer vers des niveaux d'accession au haut niveau, l'objectif de la Compagnie est de renforcer cet encadrement par un encadrement assuré par un BREVET D'ETAT à raison d'une séance de 2 heures par semaine.

Budget

400,00 € par an, par groupe, pour l'emploi du brevet d'état.

Délai de réalisation prévu

Il est souhaité mettre en place cette disposition à partir de la saison 2023.



Siège social : Mairie d'Hérouville-Saint-Clair – service des sports





Dossier Associatif 2021 ~ 2025

Page 36 sur 42

8.2 Actions B - Développer les disciplines de parcours.

8.2.1 Action B1 - aide aux déplacements et cours adultes pour compétiteur 3D, nature et campagne.

Aide aux déplacements et Cours adultes pour les compétiteurs pratiquant les autres disciplines de la fédération.

Détail du contenu de l'action

Déjà intégré aux actions A1, A2 et A3 ci-avant.

o Budget

0,00 € intégré ci-avant.

Délai de réalisation prévu

Cette action sera mise en place en septembre 2022 et a pour vocation d'être maintenue tous les ans, au moins jusqu'à la fin de ce projet associatif, soit fin décembre 2025.

8.3 Action C - Maintenir le nombre d'arbitres et d'entraîneurs fédéraux.

8.3.1 Action C1 - aide à la formation.

Soutien financier du club qui s'engage à prendre en charge les frais de formation et de déplacement pour les adhérents de la compagnie s'inscrivant dans ces formations.

Détail du contenu de l'action

Prise en charge des frais d'inscription aux formations et prise en charge des frais de déplacement selon le barème établi et validé par le comité directeur.

Il est précisé que pour le comité directeur de la compagnie, les pré-requis minimum (résultat, ancienneté, pré examen) qui peuvent parfois être exigés par la FFTA pour l'obtention du diplôme doivent avoir été obtenus et validés afin que l'engagement de la compagnie soit maintenu.

Il sera exigé du candidat qu'il devra deux années au club dans sa fonction à l'issue de l'obtention de son diplôme.

Budget estimatif

500,00€

Ce budget est une volonté de la compagnie, il sera soit en augmentation soit en diminution en fonction du nombre de candidats volontaires et motivés pour devenir entraîneur ou arbitre.

Délai de réalisation prévu

Immédiat, il s'agit là d'une action qui ne peut s'inscrire que dans la continuité de la période en cours.



Siège social : Mairie d'Hérouville-Saint-Clair – service des sports





Dossier Associatif 2021 ~ 2025

Page 37 sur 42

8.3.2 Action C1 – augmenter le nombre d'encadrant via un groupement d'employeur.

La pérennisation des activités associatives est conditionnée par la présence de personnel qualifié s'engageant dans la durée.

Détail du contenu de l'action

Le Club d'Hérouville n'a pas la capacité financière d'embaucher du personnel qualifié permanent (éducateur sportif, animateur spécialisé, agent de développement...). La mise en commun des besoins de main-d'œuvre avec d'autres clubs permettrait la création d'emplois à valeur ajoutée pérenne. Cela permettrait aussi de renforcer les coopérations interclubs pour consolider nos projets en faveur du tir à l'arc sur le région Caennaise.

- Budget estimatif
 65,00€ (3h/mois) à 130,00€ (6h/mois)
- Délai de réalisation prévu Non daté.

8.4 Actions D - Développer l'image de la compagnie à l'extérieur.

8.4.1 Action D2 - organisation de déplacements comme spectateurs sur des compétitions de niveau international.

Détail du contenu de l'action

Formations / Frais de déplacement

Organiser des déplacements comme spectateur sur certains grands rendez vous de nos disciplines.

Comme par exemple:

- > la manche française de la coupe du monde de Nîmes, le championnat du monde de tir sur cible 3D,...
- > d'autres compétitions internationales qui peuvent avoir lieu assez proche de notre ville comme Paris (J.O. 2024),

L'intérêt de cette action est de créer une émulation, une envie d'aller vers l'excellence. Elle permet également de donner un ressenti d'expérience lors de la participation par un archer à un championnat (national ou international) en ayant déjà eu un aperçu de l'ambiance qui y règne.

o Budget estimatif

0,00€

La compagnie organisera les déplacements en groupe, réservation d'hôtel, transport afin de réduire les coûts, mais ceux-ci resteront intégralement à la charge des participants.

Seules les avances de frais pourraient être faites par la compagnie.



Siège social : Mairie d'Hérouville-Saint-Clair – service des sports





Dossier Associatif 2021 ~ 2025

Page 38 sur 42

8.4.2 Action D3 - Organisation d'un championnat national.

Détail du contenu de l'action : la Compagnie souhaite organiser durant cette période de mandat à minima:

 Un championnat de France FFTA en extérieur sur une des disciplines de tir longue distances en partenariat avec d'autres clubs de la région Caennaise.

L'intérêt de cette action est multiple :

- Permettre de faire connaître nos infrastructures.
- o Augmenter notre savoir faire
- Capter du sponsoring

Budget estimatif

0.00€

Léger bénéfice, en fonction du nombre de participants

Délai de réalisation prévu

Non daté

8.5 Action E - Développer la formation des cadres aux structures associatives.

8.5.1 Action E1 – Formation des cadres

Détail du contenu de l'action

Formations / Frais de déplacement

Prise en charge des frais d'inscription aux formations spécifiques pour les cadres de l'association (formation de gestion d'association, de recherche de partenaires) et prise en charge des frais de déplacement suivant le barème établi et voté par le comité directeur.

Cette action ne concerne pas les actions de formation pour les entraîneurs.

Budget estimatif

300,00 € sur la période du projet d'association.

Délai de réalisation prévu

Immédiat, il s'agit là d'une action qui ne peut s'inscrire que dans la continuité de la période en cours.

Les possibilités de telles formations sont assez rares, mais la compagnie s'engage à leur prise en charge en cas de demande d'un des membres du comité directeur.



Siège social : Mairie d'Hérouville-Saint-Clair – service des sports





Dossier Associatif 2021 ~ 2025

Page 39 sur 42

8.6 Actions F - Développement à l'accessibilité au sport adapté et au sport handicapé.

- 8.6.1 ACTION F1 : Formation spécifique des entraîneurs de niveau 1 et 2 qui encadrent des archers handicapés.
 - o Détail du contenu de l'action

Formations / Frais de déplacement Participation aux formations spécifiques organisées par la FFH et la FFSA et prise en charge des frais de participation et de déplacement.

Budget200,00 €

Délai de réalisation prévu

En fonction des formations organisées par ces deux fédérations et de la disponibilité des entraîneurs.

8.6.2 ACTION F2 : Achat de matériels spécifiques pour faciliter la pratique des archers handicapés

Détail du contenu de l'action

Achat de matériel Achat de matériel de blocage dorsal en fauteuil, canne repère,

Budget 300,00 €

Délai de réalisation prévu

En fonction des besoins et des handicaps.





Siège social : Mairie d'Hérouville-Saint-Clair – service des sports





Dossier Associatif 2021 ~ 2025

Page 40 sur 42

8.7 Actions G – Evolution du nombre de femmes licenciées.

8.7.1 ACTION F1: Faire la promotion de notre sport au niveau du public féminin.

Détail du contenu de l'action
 Créer une page en ce sens sur notre site internet
 Intégrer ce point dans notre vidéo de présentation du club (visible sur YouTube,
 Site Internet et référencement Google).

- Budget0,00 €
- Délai de réalisation prévu Fin 2021.

8.7.2 ACTION F2 : Créer une émulation et une cohésion dans le groupe féminin.

Détail du contenu de l'action
 Organisation d'un tournoi interne « femme ».
 Inciter à la participation au « Trophée des Roses » (CD14).
 Inciter la participation au « Trophée des Mixtes » (FFTA).

Organisation d'une sortie entre « filles » pour créer un esprit de cohésion

- Budget 300,00 €
- Délai de réalisation prévu 2022.





Siège social : Mairie d'Hérouville-Saint-Clair – service des sports





Dossier Associatif 2021 ~ 2025

Page 41 sur 42

9 COMMENT NOUS ACCOMPAGNER DANS CE DÉVELOPPEMENT ?

Il existe deux moyens pour nous accompagner dans les différentes actions de développement de la compagnie :

- le sponsoring
- le mécénat

Le sponsoring

Soutien matériel et/ou financier en vue d'en tirer un bénéfice direct, est assimilable à une opération de publicité. Les dépenses en sponsoring sont intégralement déductibles du résultat net.

Le mécénat

Soutien matériel et/ou financier sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, est assimilable à un don.

La Compagnie peut délivrer un **reçu fiscal d'association** pour les dons manuels qu'elle reçoit. Le donateur bénéficiera donc d'une réduction d'impôt de **66% de la somme versée**, dans la limite de 20% du revenu imposable.

Si vous versez	Votre avoir fiscal s'élève à	Le coût pour votre entreprise est de
100 €	66 €	34 €
300 €	188 €	112€
500 €	330 €	170 €
1000 €	660 €	340 €

9.1 Le sponsoring

Le sponsoring concernera plus spécifiquement les actions A à D présentées précédemment, mais également les actions E. Il peut prendre la forme :

9.1.1 Aide financière

Avec une participation pour le développement d'actions comme la prise en charge des frais de formation des bénévoles du club, l'aménagement et le développement de nos structures (ex. terrain extérieur), la formation des licenciés à plusieurs disciplines du tir à l'arc, l'accompagnement des jeunes archers dans leur évolution sportive (ex. achat matériel), le développement de la compétition par des entraînements spécifiques (ex. formation par un brevet d'état).

9.1.2 Aide matérielle

Pour l'entretien et le développement de nos infrastructures : peinture, matériel électrique, fournitures de bureau...., par l'apport de marchandises pouvant être utilisées comme des cadeaux....



Siège social : Mairie d'Hérouville-Saint-Clair – service des sports





Dossier Associatif 2021 ~ 2025

Page 42 sur 42

9.2 Le mécénat

Il concernera plus particulièrement les actions E.

La Compagnie des Archers d'Hérouville n'est pas reconnue d'utilité publique, mais d'intérêt général, les sommes versées par les entreprises entrent dans les frais généraux.

9.3 Quelques retombées médiatiques

Nous devons bien reconnaître que les retombées médiatiques des actions menées pour aider notre sport sont particulièrement faibles, s'il y a espoir de retombées elles se situent plus sur le plan National.

Les médias, en général, ignorent le tir à l'arc, comme d'autres sports, pour s'intéresser à des sports recevant une audience importante.

La chaine **YouTube** de la FFTA et la chaine **WorldArchery** permettent néanmoins d'avoir une certaine visibilité sur les compétitions nationales et internationales.

Les **75000 adhérents** de la **FFTA** font pâles figures au regard de sports regroupant plusieurs centaines de milliers d'adhérents.

Sur le plan Régional et encore plus sur le plan local, il en est différemment.

Nos archers se déplacent dans toute la **région de Normandie**, mais également dans les régions limitrophes.

La vingtaine d'archers et archères se déplaçant sur les concours et championnats sont une image véhiculant leurs partenaires tout au long de l'année dans un rayon moyen de 50km au pourtour d'Hérouville-Saint-Clair.

Mais au-delà de ce calcul en termes de représentation, c'est en termes d'image que nous offrons un support markéting, par les valeurs de sociabilité, volonté, respect et engagement que nous véhiculons.

Nous vous offrons de vous associer à ces valeurs et à venir nous aider pour renforcer notre présence locale, régionale et demain Nationale !